

CAISSE DE PENSIONS DES BOUCHERS

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2021



AHV-KASSE METZGER
CAISSE AVS DES BOUCHERS
CASSA AVS DEI MACELLAI



Chers assurés, chers employeurs,

Nous vivons une époque troublée. En 2021, notre vie a été marquée par la pandémie. Mais nous avons malgré tout de quoi nous réjouir : malgré la pandémie de Covid-19, l'économie suisse et notre branche affichent un redressement rapide, et les résultats annuels sont largement supérieurs à ceux de l'année précédente (plus bas historique) dans la plupart des entreprises. Cette impressionnante reprise est un signe encourageant pour notre économie et pour les entreprises de notre branche. Toutefois, le conflit en Ukraine nous met face à de nouveaux défis cette année.

En période d'incertitude, il est essentiel de se fixer des repères pour s'orienter. Le système de sécurité sociale suisse et notamment la prévoyance vieillesse et ses trois piliers (AVS, caisse de pensions, épargne privée) constituent de tels repères. Il est bon de savoir que notre système fonctionne correctement et que nous n'avons pas trop à nous soucier de l'argent, même à la retraite. En contrepartie, employeurs et salariés versent chaque mois des cotisations substantielles à l'AVS et à la caisse de pensions. Confiants que nos œuvres de prévoyance gèrent cet argent avec professionnalisme et la diligence requise, nous restons sereins quant à la période qui suivra notre départ à la retraite. C'est un sentiment agréable.

Mais pour que cette confiance perdure, des réformes de la prévoyance vieillesse s'avèrent parfois nécessaires. Les systèmes et les modèles sous-jacents doivent être régulièrement examinés et adaptés à la réalité. C'est l'affaire des instances politiques. Actuellement, des trains de réformes sont en cours de préparation, tant pour l'AVS que pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Plus des solutions sont mises en œuvre rapidement, plus la permanence de la prévoyance vieillesse sera garantie à l'avenir également.

2021 a été une bonne année pour les caisses de pensions et leurs assurés. Les bourses et les marchés ont enregistré des niveaux records qui ont permis de réaliser de bons rendements. La Caisse de pensions des Bouchers en a également profité.

Début 2021, la Caisse de pensions des Bouchers a augmenté la part des actifs immobilisés autogérés de 20 % à 55 %. En conséquence, la part des placements couverts par l'assurance a reculé à environ 45 %. Ce changement de répartition s'explique par la décision d'un partenaire d'assurance important de ne plus proposer à l'avenir d'assurance complète dans le domaine de la prévoyance.

L'augmentation de la part des actifs immobilisés autogérés s'est avérée payante pour nos assurés en 2021. Avec un rendement total de 9,46 % sur les placements moyens, nous enregistrons une croissance de la fortune significative. Outre la rémunération de cette composante de placement versée par les deux compagnies d'assurance restantes, notre caisse de pensions a dégagé un rendement total de 5,84 %.

Grâce à ce bon résultat, la Caisse de pensions des Bouchers a pu continuer à consolider ses réserves en 2021. Parallèlement, le degré de couverture, déjà très bon, a été encore relevé pour s'établir à 121,64 % au 31 décembre 2021. La stabilité et la sécurité qui caractérisent notre caisse de pensions ont pu ainsi être encore améliorées.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à faire de 2021 une année exceptionnelle pour les comptes de notre caisse de pensions.

Rolf Büttiker

Caisse de pensions Bouchers
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2021 en CHF	Au 31.12.2020 en CHF
Placements	561 646 009.28	222 036 050.59
Liquidités	12 304.08	–
Créances et prêts	29 966 368.20	12 836 462.29
Titres	526 637 337.00	203 979 588.30
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	5 030 000.00	5 220 000.00
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	1 449 021.30	199 004.50
Actifs provenant de contrats d'assurance	464 883 504.00	976 972 747.60
Actifs	1 027 978 534.58	1 199 207 802.69
Passifs	Au 31.12.2021 en CHF	Au 31.12.2020 en CHF
Engagements	2 706 937.73	5 798 080.68
Prestations de libre passage et rentes	2 124 877.68	5 241 363.88
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	582 060.05	556 716.80
Compte de régularisation passif	366 453.51	466 835.96
Réserves de cotisations de l'employeur	12 212 811.92	10 545 684.07
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	12 212 811.92	10 545 684.07
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	832 556 787.80	1 034 195 703.90
Capitaux de prévoyance des actifs	304 749 051.80	46 272 720.30
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	17 152 585.00	–
Passifs provenant de contrats d'assurance	464 883 504.00	976 972 747.60
Provisions techniques	45 771 647.00	10 950 236.00
Réserves de fluctuation de valeurs	83 408 869.00	52 837 059.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	96 726 674.62	95 364 439.08
Situation en début de période	95 364 439.08	87 590 782.06
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	1 362 235.54	7 773 657.02
Passifs	1 027 978 534.58	1 199 207 802.69

	01.01.-31.12.2021 en CHF	01.01.-31.12.2020 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	66 469 979.51	61 369 009.20
Cotisations des salariés	26 623 727.53	26 259 542.94
Cotisations des employeurs et des indépendants	28 304 869.18	28 219 437.46
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–2 572 430.00	–2 808 803.30
Primes uniques et versements supplémentaires	9 296 262.20	6 830 097.20
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	4 178 434.85	2 239 468.30
Subsides du fonds de garantie	639 115.75	629 266.60
Prestations d'entrée	30 343 304.97	31 639 050.91
Apports de libre passage	29 084 819.51	29 996 815.90
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	1 258 485.46	1 642 235.01
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	96 813 284.48	93 008 060.11
Prestations réglementaires	–43 949 784.55	–40 280 679.85
Rentes de vieillesse	–14 997 700.05	–13 946 865.85
Rentes de survivants	–3 363 617.60	–3 286 117.70
Rentes d'invalidité	–3 144 305.15	–3 356 508.30
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–21 516 723.80	–19 294 648.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–927 437.95	–396 540.00
Prestations de sortie	–56 199 806.25	–43 927 340.85
Prestations de libre passage en cas de sortie	–53 178 252.25	–41 884 961.80
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–3 021 554.00	–2 042 379.05
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–100 149 590.80	–84 208 020.70
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–309 201 429.35	3 997 617.00
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–242 081 831.15	–
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–17 152 585.00	–
Dissolution / constitution de provisions techniques	–34 821 411.00	3 428 282.00
Rémunération du capital épargne	–13 539 597.35	–
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–1 606 004.85	569 335.00
Produits de prestations d'assurance	340 164 816.56	88 996 076.00
Prestations d'assurance	307 401 565.50	87 633 075.00
Part d'excédents provenant des assurances	32 763 251.06	1 363 001.00

	01.01.-31.12.2021 en CHF	01.01.-31.12.2020 en CHF
Charges d'assurance	–45 279 119.65	–103 158 616.91
Produits de prestations d'assurance	–10 577 339.45	–56 711 751.80
– Prestations d'assurance	–1 507.60	–43 835 852.30
– Part d'excédents provenant des assurances	–9 541 501.60	–11 667 292.80
– Primes pour frais de gestion brutes	–1 034 330.25	–1 208 606.70
Apports uniques aux assurances	–34 322 479.40	–46 080 422.36
Cotisations au fonds de garantie	–379 300.80	–366 442.75
Résultat net de l'activité d'assurance	–17 652 038.76	–1 364 884.50
Résultat net des placements	51 778 644.41	12 624 328.20
Résultat des liquidités	–11 364.72	–
Résultat des créances et prêts	16 493.80	–313 555.70
Résultat des titres	53 502 645.33	14 312 731.50
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	83 850.00	83 850.00
Résultat des immeubles	–	–
Rémunération de l'avoir de vieillesse non assuré	–	–795 845.30
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–2 213.40
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	–61 123.00	–54 873.60
Frais de gestion de fortune	–1 751 857.00	–605 765.30
Dissolution / constitution de provisions non techniques	–	–
Autres produits	352 986.88	31 230.29
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	352 986.88	31 230.29
Autres charges	–5 404.75	–4 530.75
Frais de gestion	–2 540 142.24	–2 495 907.22
Administration générale	–2 471 424.53	–2 457 172.07
Frais de marketing et de publicité	–15 880.60	–3 261.00
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	–42 604.11	–27 192.15
Autorités de surveillance	–10 233.00	–8 282.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	31 934 045.54	8 790 236.02
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	–30 571 810.00	–1 016 579.00
Excédent de produits / charges	1 362 235.54	7 773 657.02

Forme juridique et but

La Caisse de pensions des Bouchers est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, siège à Berne. À travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe supérieur, direction et droit de signature

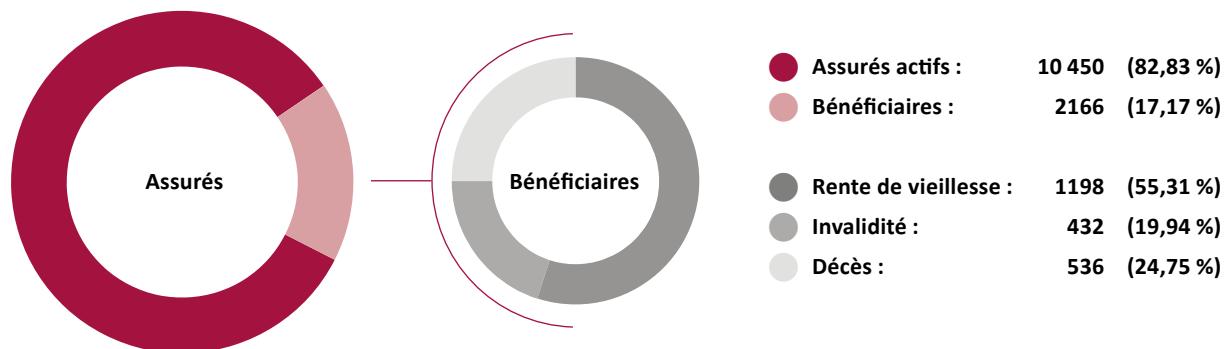
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Büttiker Rolf	Président	Représentant des empl.	2020–2022
Meschi Giusy	Vice-présidente	Représentant des sal.	2020–2022
Hugentobler Natalie	Membre	Représentant des sal.	2020–2022
Jobin Olivier	Membre	Représentant des empl.	2020–2022
Kaufmann Urs	Membre	Représentant des empl.	2020–2022
Ungrecht Beat	Membre	Représentant des sal.	2020–2022
Widmer Kurt	Membre	Représentant des empl.	2020–2022
Wildi Esther	Membre	Représentant des sal.	2020–2022
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de pensions des Bouchers c/o Caisse AVS des Bouchers Wyttensbachstrasse 24, Postfach, 3000 Bern 22		
Téléphone	031 340 60 60		
E-mail	pkmetzger@ak34.ch		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse AVS des Bouchers Directeur de la caisse de pensions : Adrian Brunner		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	Ernst & Young AG, Berne Réviseur principal : Marco Schmid
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Carmen Siegrist

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



8,8

Assurés actifs, par rente de vieillesse

5,98 %

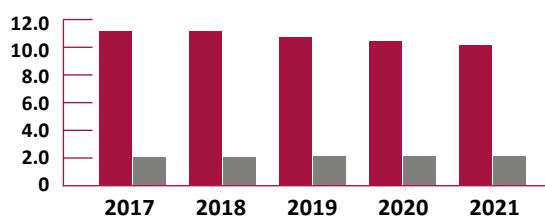
Rendement net des placements

932

Entreprises

Structure actifs / bénéficiaires de rentes

(Nombre en milliers)

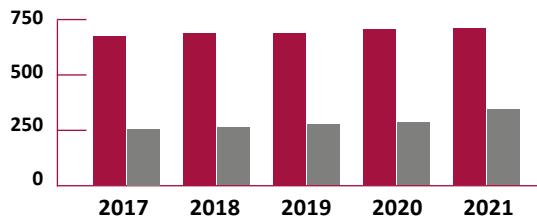


Actifs

Bénéficiaires de rentes

Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

(En millions de CHF)

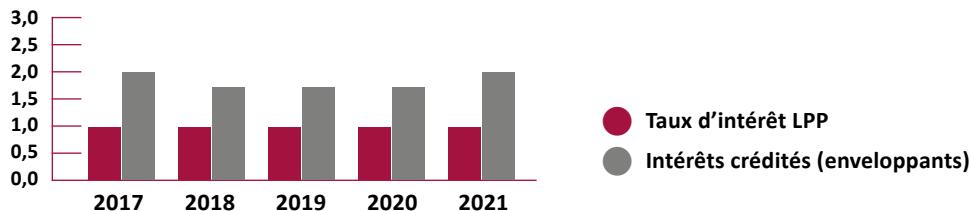


Actifs

Bénéficiaires de rentes

Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités

(en %)



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2021, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 2,00 % (année précédente 1,75 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

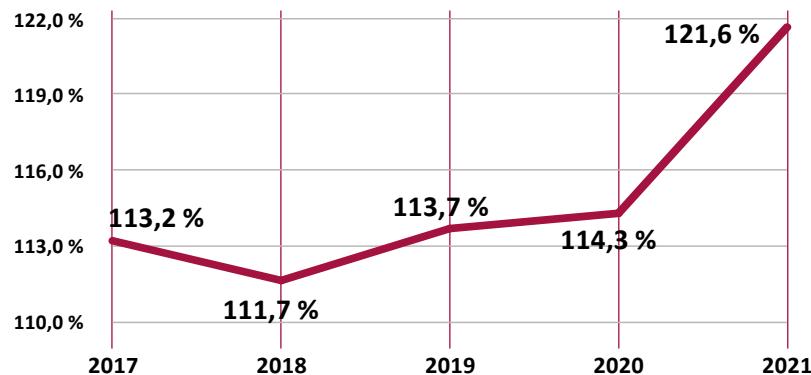
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

Avoir de vieillesse LPP :
CHF 502 995 522



Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 230 948 037

Degré de couverture au 31.12.



100 %

Réserve de fluctuation
de valeurs ciblées

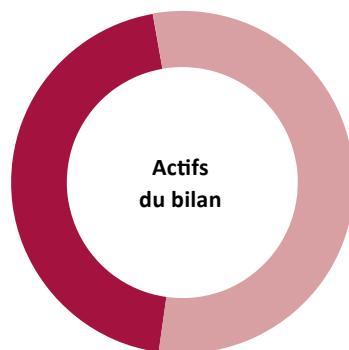
99,84 %

Transparence des coûts

0,31 %

Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 1 027 978 535



Actifs provenant de contrats d'assurance (45,22 %) : 464 883 504
Placements individuels (54,78 %) : 563 095 031

Immobilier Suisse

192 819 808

Actions Marchés émergents

28 116 084

Actions Monde Small Cap

14 655 147

Actions Monde (couvertes)

42 348 598

Liquidités

31 427 694

Placements employeur

5 030 000

Obligations en CHF

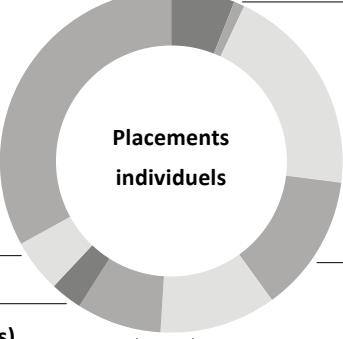
112 248 163

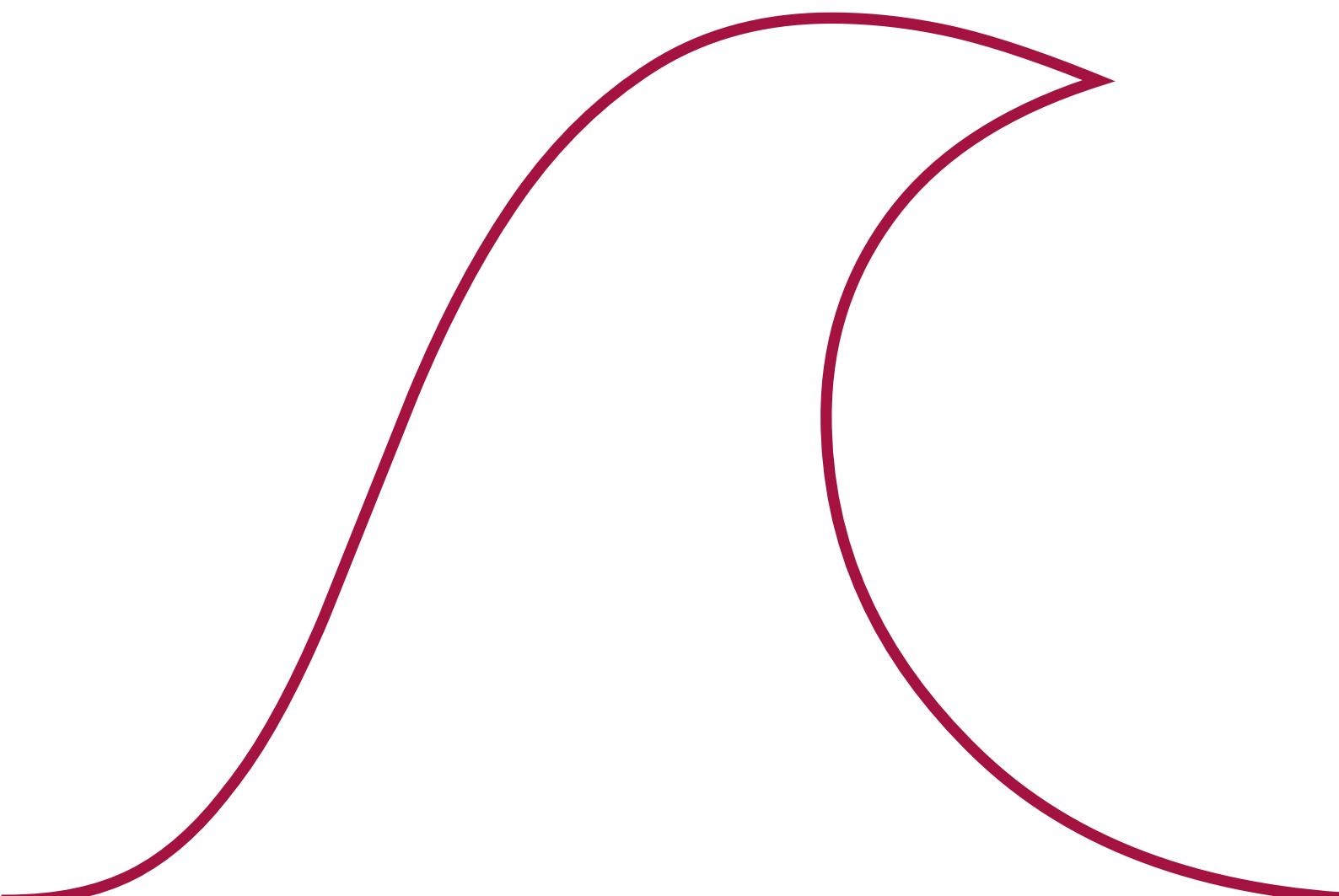
Actions Suisse

72 616 523

Actions Monde

63 833 014





Caisse de pensions des Bouchers

Wytttenbachstrasse 24 | Postfach | 3000 Bern 22
031 340 60 60 | pkmetzger@ak34.ch
www.ahvpkmetzger.ch



AHV-KASSE METZGER
CAISSE AVS DES BOUCHERS
CASSA AVS DEI MACELLAI

